

DESTINATAIRES : CISSS des Laurentides
Médecins, pharmaciens et soins infirmiers
Gestionnaires du CISSS des Laurentides

EXPÉDITRICE : Stéphane Gingras, pharmacien
Chef du département clinique de pharmacie

DATE : 30 mars 2020

OBJET : **ORDONNANCE COLLECTIVE NATIONALE
INTERRUPTION DE L'UTILISATION DE
L'HYDROXYCHLOROQUINE ET DE LA CHLOROQUINE**

Conformément aux directives du MSSS, une ordonnance collective nationale permet d'interrompre l'utilisation de l'hydroxychloroquine (HCQ) et de la chloroquine (CQ) chez les personnes atteintes de maladies chroniques dans le cadre d'une rupture d'inventaire. Cette mesure vise à prévenir une rupture d'inventaire dans le contexte de l'urgence sanitaire liée à la COVID-19 et sera donc appliquée au CISSS des Laurentides.

À noter que cette interruption ne vise pas la clientèle présentant les quatre (4) conditions suivantes :

- Lupus érythémateux disséminé;
- Enfants et adolescents âgés de moins de 18 ans souffrant d'arthrite juvénile idiopathique;
- Femmes enceintes;
- Situations particulières : lorsque le médecin traitant indique sur son ordonnance que la poursuite de l'HCQ est requise pendant l'urgence sanitaire liée à la COVID-19

La longue demi-vie d'élimination plasmatique de ce médicament (30 à 60 jours) fait en sorte qu'il est peu probable que l'arrêt temporaire du traitement affecte significativement la santé de la plupart des patients.

Ainsi, pour les nouvelles prescriptions, il est donc demandé au prescripteur de justifier, selon les conditions ci-haut mentionnées, l'utilisation du produit directement sur l'ordonnance sans quoi, la médication risque fort de ne pas être servie par le pharmacien. Pour les prescriptions actuellement en vigueur, elles seront réévaluées.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer au site de l'INESSS et à l'ordonnance collective nationale actuellement en vigueur au Québec :

<https://www.inesss.qc.ca/covid-19/ordonnances-collectives/interruption-de-lutilisation-de-lhydroxychloroquine-et-de-la-chloroquine.html>

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.